

Présentation synthétique du Compte administratif 2022

1- Présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement d'un territoire sur 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2012. Il a pour seule compétence l'élaboration, l'évolution, la mise en oeuvre et l'évaluation du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Conformément à la procédure prévue au code de l'urbanisme, le SCoT a été approuvé par le Comité syndical le 4 mars 2020 et est entré en application le 24 août suivant. Le Syndicat Mixte le met maintenant en oeuvre ; le SCoT doit se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et dans les politiques sectorielles locales (mobilité, habitat, économie, environnement, énergie, etc.).

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a au 31/12/2022 deux agents : un Directeur et chef de projet SCoT, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, et une Cheffe de projet Observation territoriale et SIG en CDD.

2- Présentation du compte administratif 2022

Le Budget du Syndicat Mixte est composé de deux sections : l'une portant sur le fonctionnement, l'autre sur l'investissement.

Le Budget 2022 a été exécuté en fonctionnement à hauteur de 178 374,84 € en dépenses et 161 222,90 € en recettes, et en investissement à hauteur de 48 484,86 € en dépenses et 36 778,38 € en recettes.

Le résultat de l'exercice 2022 présente un déficit de 17 151,94 € en fonctionnement et un déficit de 11 706,48 € en investissement, soit un résultat déficitaire cumulé de 28 858,42 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2021 présentait un excédent de 32 865,55 € en fonctionnement et un excédent de 71 369,00 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 75 376,13 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser, en section d'investissement, s'élèvent à la fin de l'exercice 2022 à 15 120,00 € en dépenses et 25 000,00 € en recettes. Les dépenses concernent la réalisation de l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération (Accord-cadre et marché subséquent n°1) et les recettes, la subvention régionale obtenue pour la même étude.

Fonctionnement

Les dépenses concernent principalement les charges de personnel (chapitre 012 – 101 809,63 €), les charges de fonctionnement (redevances pour les locaux, assurance, affranchissement, prestations de services assurées par la CCB et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (Paie), etc. / chapitre 011 : 21 583,69 €) et les indemnités des élus (chapitre 65 : 18 096,66 €).

Les recettes sont constituées principalement des participations appelées auprès des Communautés de communes qui s'élèvent à 150 000,00 € (chapitre 74).

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables (amortissements – chapitre 042).

Investissement

Côté dépenses, l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération, dont les résultats seront repris dans les PLUi-H des Communautés de communes et lors d'une prochaine évolution du SCoT, est considérée comme de l'investissement, comme le Schéma de Cohérence Territoriale et tout document d'urbanisme (PLU, carte communale).

L'étude sera réalisée sur trois exercices, de 2021 à 2023. Elle a fait l'objet en 2021 d'un engagement comptable et juridique à hauteur de 52 920 € (chapitre 20) correspondant au marché subséquent n°1 de l'accord-cadre mono-attributaire passé avec le groupement de bureaux d'études retenu, dont le mandataire est AXENNE. Un montant cumulé de factures s'élevant à 37 800,00 € a été acquitté en 2022 au titre de cette étude. Le reste à réaliser des dépenses relatives à l'étude sera liquidé en 2023.

Aucune autre dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022.

Côté recettes, aucune subvention n'a été perçue en 2022. L'engagement comptable relatif à la subvention européenne au titre du programme LEADER de la Haute Gironde obtenue pour la réalisation de l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération sera réalisée sur l'exercice budgétaire suivant, la convention d'attribution qui constitue l'engagement juridique n'étant pas encore signée.

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables.

CONTACT :

Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
Espace France Services – 32 rue des Maçons – B.P. 134 – 33394 BLAYE CEDEX
Tél. : 05 57 42 68 90 – @ : contact@scot-hautegironde.fr
www.scot-hautegironde.fr